



DEVELOPPEMENT DURABLE EN STERILISATION / PUI

Pratiques à partager

Mars 2023



Avec la participation

de la PUI du CH de Redon, de la PUI du CHRU de Brest et du GCS Achat Santé Bretagne

Introduction

L'instruction des dossiers de demande d'autorisation des PUI réalisée dans le cadre du décret PUI n°2019-489 du 21 mai 2019 a été l'occasion de repérer des bonnes pratiques dans les établissements de santé bretons.

Ce document partage celles relevées dans le Centre Hospitalier Intercommunal de REDON-CARENTOIR relatif au développement durable.

Il présente aussi la démarche Développement Durable et RSE mise en place par la Commission des pharmaciens des CHU à laquelle participe le CHU de BREST.

Une présentation du Réseau TEES Transition énergétique et écologique en santé, dont la coordination a été confiée par l'ARS Bretagne au GCS Achat Santé Bretagne a introduit ce Café 5.19 n°2, dont l'un des objectifs est de susciter les échanges entre pharmaciens hospitaliers bretons.

Liste des documents

| | |
|---|----|
| Diaporama GCS Achats Santé Bretagne : Présentation du réseau TEES | 3 |
| Retours d'expérience du Centre Hospitalier Intercommunal Redon Carentoir : Pratiques à partager | 12 |
| Diaporama : Présentation de la démarche développement durable et RSE mise en place par la Commission des Pharmaciens de CHU | 21 |

Diaporama GCS Achats Santé Bretagne : Présentation du réseau TEES



GCS Achats Santé
BRETAGNE



TEES

Transition Energétique et Ecologique en Santé
Réseau Breton

Mardi 14 Mars 2023

ars
Agence Régionale de Santé
Bretagne


**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


cnsa
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

l'anap | agence nationale de
la performance sanitaire
et médico-sociale

CONTEXTE :

✦ **Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par :**

- la Direction générale de l'offre de soins (DGOS),
- la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et
- l'Agence nationale d'appui à la performance des établissements de sanitaires et médico-sociaux (ANAP)

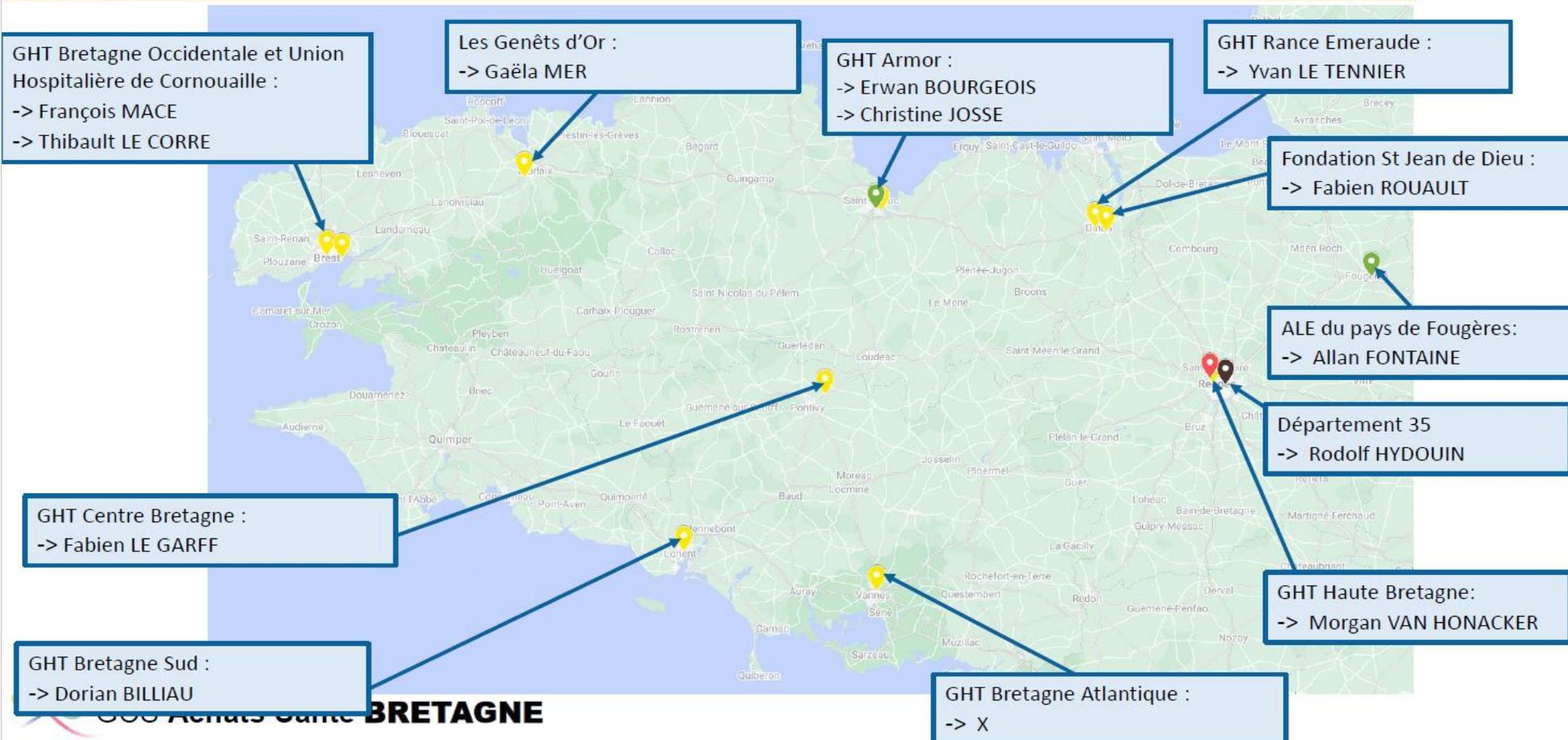
pour la mise en place d'un réseau de conseillers et de coordinateurs en Transition Energétique et Ecologique en Bretagne.

✦ **Chacun des 8 Groupements Hospitaliers de Territoire bretons, l'association médico sociale des Genêts d'Or et la Fondation St Jean de Dieu ont ainsi pu bénéficier du financement d'un poste de conseiller (CTEES).**

✦ **L'ARS Bretagne a aussi été lauréate pour le poste de coordinateur (CRTEES).**

L'ARS a décidé de confier la coordination de la TEES au GCS Achats Santé Bretagne.

LE RÉSEAU TEES



OFFRE 1 :
Efficacité énergétique
du patrimoine existant

NIVEAU 1 :
Accompagnement à la mise en place d'un observatoire des flux

NIVEAU 2 :
Etat des lieux du patrimoine + co-construction plan d'actions

NIVEAU 3 :
Soutien à la mise en place du plan d'actions

OFFRE 2 :
Accompagnement de la
maîtrise d'ouvrage pour
un projet

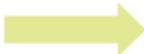
NIVEAU 1 :
Définition d'objectifs et participation à 3 réunions clefs de la phase conception

NIVEAU 2 :
Participation aux réunions de la phase conception + relecture documents MOe

OFFRE 3 :
Accompagnement sur
la transition écologique

NIVEAU 1 :
Animation d'actions collectives

NIVEAU 2 :
Réponse aux sollicitations des établissements ciblés

| | | |
|---|---|--|
|  | 2^{ÈME} RÉUNION DES CONSEILLERS | 28 FÉVRIER 2023 |
|  | 2^{ÈME} COMITÉ DE PILOTAGE | 16 MAI 2023 |
|  | GROUPE DE TRAVAIL ENERGIES / GES / EAU | 31 JANVIER 2023 |
|  | GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORTS | 14 MARS 2023 |
|  | GROUPE DE TRAVAIL ALIMENTATION DURABLE | 20 MARS 2023 |
|  | GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ ENVIRONNEMENTALE | 21 MARS 2023 9 MAI 2023 4 JUILLET 2023 12 SEPTEMBRE 2023 16 NOVEMBRE 2023 |

-  **WEBINAIRE SUR LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020** **12 AVRIL**
-  **SÉMINAIRE EN PRÉPARATION** **10 NOVEMBRE**
-  **RENCONTRES DES ÉTABLISSEMENTS À PROGRAMMER D'ICI L'ÉTÉ SUR CHAQUE TERRITOIRE DE SANTÉ**

NEWSLETTER #2

NOTE INFORMATIVE SUR LES BOUCLERS TARIFAIRES ENVOYÉE EN JANVIER



**NOTE INFORMATIVE
BOUCLERS TARIFAIRES GAZ NATUREL ET ELECTRICITE
Janvier 2023**

BOUCLIER TARIFAIRE SUR LE GAZ NATUREL

Le décret n° 2022-514 du 9 avril 2022 relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix du gaz naturel a instauré un bouclier tarifaire sur le gaz naturel.

Le Décret n°2022-1430 du 14 novembre 2022 a prolongé la période jusqu'à la fin de l'année et ouvert ce dispositif, à partir du 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 31 décembre 2022, aux bénéficiaires mentionnés dans cette note.

Le Décret n° 2022-1762 du 30 décembre 2022 prolonge ce dispositif en 2023 dans les mêmes conditions, à savoir avec l'obligation d'envoyer une attestation à son fournisseur. Ce dernier doit effectuer une demande à l'Agence de Services et de Paiement (ASP) avant le 1^{er} septembre 2023 pour le 1^{er} semestre et avant le 1^{er} mars 2024 pour le 2nd semestre.

L'ASP dispose de 30 jours pour verser l'aide aux fournisseurs qui disposent également de 30 jours pour reverser l'aide à leur client.

BOUCLIER TARIFAIRE SUR L'ELECTRICITE

De la même manière, le Gouvernement vient d'instaurer une aide supplémentaire à destination des résidents de logements collectifs "dans l'objectif de limiter les conséquences de l'augmentation des prix de l'électricité sur leur facture d'électricité à usage collectif". Celle-ci vaut rétroactivement pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022 selon le Décret n° 2022-1764 du 30 décembre 2022 ainsi que pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, conformément au Décret n° 2022-1763 du 30 décembre 2022.

Similaire au bouclier énergétique sur le gaz naturel, le bouclier tarifaire sur l'électricité permettra de prendre en charge 100% du surcoût entre le tarif gelé et le prix réellement facturé.

Il sera accordé au titre d'un contrat collectif de fourniture d'électricité ou d'un contrat collectif exploitants d'installations de chauffage collectif ou des gestionnaires de réseaux de chaleur urbains.

Pour en bénéficier, il convient d'adresser à son fournisseur une attestation sur l'honneur. Ce dernier effectuera à son tour une demande d'aide à l'Agence des Services et de Paiements sur le fondement des contrats conclus avec leurs clients. La demande sera à effectuer au plus tard le 1^{er} septembre 2023 pour le 1^{er} semestre et avant le 1^{er} mars 2024 pour le 2nd semestre.



**LA LETTRE D'INFORMATION DU RESEAU BRETON DE LA
TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE EN SANTE**

Le réseau breton de la Transition Énergétique et Écologique en Santé (TEES), lancé par la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS), la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de sanitaires et médico-sociaux (ANAP) est désormais presque au complet avec 12 conseillers sur 13 possibles.

Retrouver la carte des conseillers en cliquant [sur ce lien](#).

LES GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES

Les prochaines réunions des groupes de travail thématiques dédiées pour les établissements de santé et médico-sociaux auront lieu :

- GT # 2 : **Transports** : 14 Mars 2023 de 9h45 à 15h. Pour s'inscrire, [cliquer ici](#).
- GT # 2 : **Alimentation durable** : 20 Mars 2023 de 14h à 17h. Pour s'inscrire, [cliquer ici](#).
- GT # 3 : **Énergies / GES / Eau** : 5 Mai de 9h30 à 16h. Pour s'inscrire, [cliquer ici](#).
- GT # 4 : **Santé environnementale** : 21 mars, 9 mai, 4 juillet, 12 septembre et 16 novembre 2023 de 14h à 17h. Pour s'inscrire, envoyer un mail à f.marchand@ch-guillaumerezenier.fr



Retrouver tous les éléments des groupes de travail en cliquant [sur ce lien](#).

TABLEAU DE BORD SANTE ENVIRONNEMENT DE BRETAGNE

L'Observatoire régional de la santé de Bretagne (ORS Bretagne) a publié le tableau de bord santé environnement de Bretagne (édition 2022).

Ce tableau de bord, destiné à un large public, rassemble de manière synthétique des indicateurs d'état des lieux en Santé-Environnement pour la Bretagne.

Retrouver la publication [en cliquant ici](#).



Frédéric MARCHAND
Coordinateur régional de la Transition
Energétique et Ecologique en Santé

06 16 41 79 27

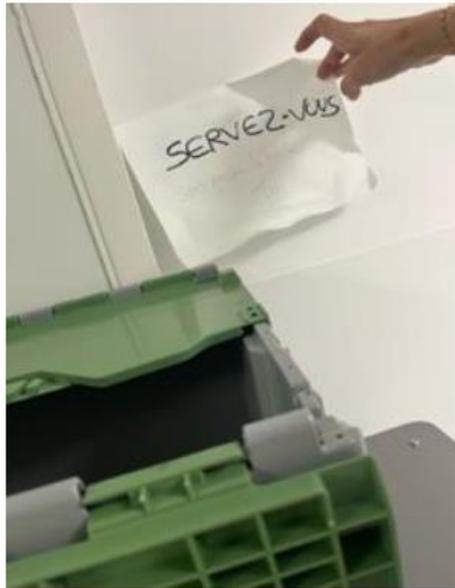
f.marchand@ch-guillaumeregner.fr

**Retours d'expérience du Centre Hospitalier
Intercommunal Redon Carentoir :
Pratiques à partager**





DÉVELOPPEMENT DURABLE en STÉRILISATION/PUI



En sortie de Bloc opératoire : une table roulante et un bac dans lequel sont mis à disposition des feuilles de SMS ou des feuilles d'emballage.

Comment sont-ils utilisés?



Le personnel des service technique récupère les SMS dans le bac .

Ils vont l'utiliser pour des travaux de peinture en protection des sols ou autres travaux.



Les SMS sont également distribués à des écoles par l'intermédiaire des salariés = **Utilisation des SMS à l'école**
Pour protéger les sols ou les tables lors des activités de peinture.



Autre action déployée : **Tri sélectif des boîtes de médicaments, emballages et cartons à la PUI.**

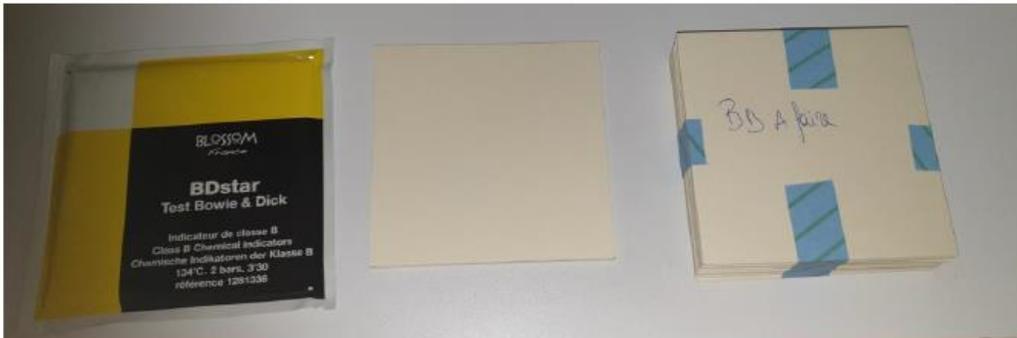
Remplissage d'une benne à l'extérieur mise à disposition par une société de recyclage. Récupération de la benne par la société à intervalle régulier.



DÉVELOPPEMENT DURABLE en STÉRILISATION/PUI



Tri sélectif du papier utilisé, récupéré par un prestataire.



Récupération des emballages des BD pour faire des post-it.



Mise à disposition du personnel du bloc des blousons bleus lorsqu'ils ne sont plus changés par le personnel de stérilisation.

Diaporama :
Présentation de la démarche développement
durable et RSE mise en place par la Commission
des Pharmaciens de CHU



Présentation de la démarche DD et RSE mise en place par la Commission des Pharmaciens de CHU



Dr Virginie Cogulet – CHU de Brest



Quelles orientations pour la CPCHU au regard des actions déjà conduites par les autres structures/institutions ?

- Secteur de la santé = 8% de l'empreinte carbone en France dont 54% sont liés aux produits de santé



Création d'un groupe de travail spécifique au sein de la CPCHU





Panorama de l'existant des démarches en DD en pharmacie hospitalière

- Sociétés savantes : SFPC, Europharmat
 - En lien avec le CERES (Collectif EcoResponsabilité en Santé des différentes sociétés savantes SFPC, SF2H, SFAR, SFED...)
- CNOP
- Association C2DS (Comité Développement Durable Santé) avec un club des pharmaciens

Thèmes traités :
Parcours de soins
Produits de santé





Panorama de l'existant des démarches en DD en pharmacie hospitalière

- Syndicats (Synpref, Snphpu : groupes de travail)
- Services publics (FHF, ANAP, DGS/DGOS)

→ Définir les messages à adresser aux décideurs publics



- CPCHU

→ Thèmes : Formation, enseignement, recherche et méthodologie



Plan d'action retenu par la CPCHU^o

- Axe 1 : Elaborer un outil de cartographie des risques sur chaque processus pharmaceutique
Travail engagé en partenariat avec l'ANAP



**Méthodologie retenue = Créer un INTERDIAG
(grille d'autoévaluation, identifier les risques
et opportunités avec une cotation**



Plan d'action retenu par la CPCHU



- **Axe 2 : Enseignement/formation**

- **Formation initiale : proposer à la conférence des doyens d'intégrer une formation en 5eme année et en DES**
- **Formation continue : développer un DU spécifique PDS**

- **Axe 3 : Recherche**

- **Développer les sujets de DD susceptibles d'alimenter des projets de recherche**

